



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Eleves

Question écrite n° 38981

Texte de la question

M Jean Proveux interroge M le ministre de l'éducation nationale sur le comportement des maires (exemple : Paris, Clichy-sous-Bois, Lyon, Montfermeil) qui s'opposent à l'inscription des enfants d'immigrés soit à la maternelle, soit à l'école primaire, par voie de circulaire générale ou par refus individuels. Depuis la loi de Jules Ferry de 1882 instituant la scolarité obligatoire, aucun texte ne distingue les Français des étrangers. Tout refus d'inscription est donc contraire à la législation de notre pays. En conséquence il lui demande de lui faire connaître la position du Gouvernement sur ces pratiques discriminatoires qui semblent se multiplier.

Données clés

Auteur : [M. Proveux Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38981

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1505